



Regroupement familial en urgence

Par **kahina50**, le **23/08/2010 à 23:42**

Bonjour, rnvoilà j'ai un très grand problème, j'ai déposé le dossier de regroupement familial pour faire venir ma femme et ça depuis 2007 ils ont visité logement et tout est OK mais depuis pas de repense j'habite en France exactement a Grigny(l'Essonne) et j'attends toujours. je ne sais pas quoi faire je suis désespéré et ma femme aussi svp aider nous ;j'attends votre repense et merci d'avance

Par **mimi493**, le **23/08/2010 à 23:47**

Et vous vous en inquiétez que 3 ans après ?rnAprès dépot du dossier complet, l'admnistration a 6 mois pour donner sa réponse. S'il n'y a aucune réponse au bout de 6 mois, c'est un refus.rnrnVous devez recommencer la procédure.

Par **kahina50**, le **23/08/2010 à 23:51**

j'ai demandé la nationalité avants le depos de dossier est ce c'est a cause de ça

Par **mimi493**, le **23/08/2010 à 23:54**

normalement non.rnrnDonc aujourd'hui, vous êtes Français, donc vous n'avez plus besoin de faire la procédure de regroupement familial

Par **mimi493**, le **24/08/2010 à 00:06**

Là, vous avez un souci avec vos démarches, il faut être plus sérieux sinon, vous n'arriverez jamais à rien.rnrnVous devez donc faire la procédure de regroupement familial de nouveau et depuis le début. Il n'y a pas d'autre solution.

Par **kahina50**, le **24/08/2010 à 00:36**

vraiment merci pour vos repenses .est ce que je peu faire venir ma femme ici après je refait tout

Par **mimi493**, le **24/08/2010 à 15:01**

Non, elle doit venir avec un visa long séjour obtenu après l'autorisation de regroupement familial

Par **kahina50**, le **24/08/2010 à 15:09**

j'ai appelé l'ambassade de France en Algérie il mon dis que mon dossier existe en algerie mais sa veux dire quoi?????????????.et j'ai fait un livret de famille en algerie.ilya des gens qui me dise qu'il faux kon me donne livret en France alors que moi j'ai pas de nationalité

Par **mimi493**, le **24/08/2010 à 15:51**

Qu'est-ce qu'il y a dans ce dossier ?

Par **kahina50**, le **24/08/2010 à 15:57**

ils mon dis que ma femme peut demander son visa il nous manque juste un papier que la préfecture va nous donné et moi je ne sais pas quel papier, et en plus j'ai payé la redevance de 265 euro,mais apres rien

Par **mimi493**, le **24/08/2010 à 19:38**

Demandez leur quel papier il manque !!!

Par **kahina50**, le **24/08/2010** à **20:40**

il manque l'ok de la préfecture.alors que la préfecture en juillet de 2009 il demander 3 pièces,bulletins de pais des 12 dernier mois,contrat de travail justificatif pour tout changement de situation mais après rien